

Convocation du 08 septembre 2022 adressée individuellement à tous les conseillers municipaux pour le 15 Septembre 2022.

SEANCE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 Septembre à 20 heures 00, en application des articles L.2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la commune de THIMORY, réuni dans le lieu habituel de ses séances,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs GOISET Magali, FAYARD Marie-Claire, BOURGEOIS Michel, FAUCONNIER Claire, ~~BISSONNET Michaël~~, BOURGEOIS Nathalie, PLAT Sébastien, ~~PROCHASSON Marine~~, CUNIN Quentin, PROCHASSON Benoit, SONVEAU Guillaume, ~~VENON Matthieu~~.

Absents excusés : Matthieu VENON donne procuration à Guillaume SONVEAU, Marine PROCHASSON et Michaël BISSONNET

Ordre du jour

1. Demande de subvention – Projet d'aménagement d'un équipement multisports
2. Décision modificative 2022-01 sur Budget Communal
3. Adhésion au Fonds Unifié au Logement
4. Décision Modificative 2022-02 sur le Budget Communal
5. Décision Modificative 2022-01 sur le Budget Assainissement
6. Convention concernant les chemins de randonnée
7. Dénomination des voies communales
8. Organisation d'un spectacle - Demande de subvention au Fonds d'Accompagnement culturel aux Communes
9. Questions diverses

Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Nathalie BOURGEOIS est nommée secrétaire de séance.

32-2022 Demande de subvention - Projet d'aménagement d'un équipement multisports

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°27-2022 du 06 avril 2022, sollicitant une subvention dans le cadre du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour le projet de création d'un terrain multisports, Rue des Ecoles.

Compte tenu du montant obtenu par l'Agence Nationale du Sport s'élevant à 60 %, pour une demande faite à 62 % du montant du projet,

Vu le courrier en date du 01 juillet 2022 reportant sur 2023 notre demande de subvention

Mme le Maire propose à l'assemblée de solliciter le Fonds de Concours de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais au taux de 20 % du montant du projet,

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité des membres présents :

- Valide le plan de financement proposé :

Dépenses (€)	Travaux HT	Travaux TTC	Recettes (€)	
Travaux	61 646,00 €	73 975,20 €	Agence Nationale du Sport – Programme 5000 équipements sportifs de proximité	36 988,00 €
			Fonds de Concours (CCCFG)	12 329,00 €
			Autofinancement	12 329,00 €
Total	61 646,00 €	73 975,20 €	Total	61 646,00 €

- **Sollicite une subvention** de 12 329,00 € auprès de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais **au titre du Fonds de Concours**, correspondant à 20 % du montant du projet.
- **Charge** Madame le Maire de toutes les formalités liées à ce dossier.

33-2022 Décision Modificative 2022-01 sur Budget Communal

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la régularisation d'opérations sur exercices antérieurs sur le budget communal.

Virements de crédits

Comptes	Intitulés	Crédits diminués	Crédits augmentés
615232	Entretien Réparation réseaux	- 1 398,00 €	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		+ 1 230,00 €
678	Autres charges exceptionnelles		+ 168,00 €

Après avoir entendu ces explications et à l'unanimité, le Conseil valide ces opérations et charge Mme le Maire de faire procéder aux opérations comptables.

34-2022 Adhésion au Fonds Unifié au Logement

Dans le cadre de la construction de dix logements locatifs au Clos des Varennes et afin de garantir à hauteur de 50% les emprunts, Mme le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'adhérer au Fonds Unifié au Logement.

A l'unanimité des membres, le Conseil valide cette adhésion et charge Mme le Maire de prévoir le financement du FUL d'un montant de 548,24 € (712 h X 0,77 €).

35-2022 Décision Modificative 2022-02 sur le Budget Communal

Suite à la décision précédemment prise, délibération n°34-2022, Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à un transfert de crédits comme présenté ci-dessous.

Virements de crédits

Comptes	Intitulés	Crédits diminués	Crédits augmentés
61551	Matériel roulant	- 550,00 €	
6574	Subvention de fonctionnement aux associations		+ 550,00 €

Après avoir entendu ces explications et à l'unanimité, le Conseil valide ces opérations et charge Mme le Maire de faire procéder aux opérations comptables.

36-2022 Décision Modificative 2022-01 sur le Budget Assainissement

Mme le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la régularisation d'opérations sur exercices antérieurs sur le budget Assainissement.

Virements de crédits

Comptes	Intitulés	Crédits diminués	Crédits augmentés
6061	Eau-Electricité	- 130,00 €	
6541	Créances admises en non-valeur	- 200,00 €	
673	Titres annulés sur exercices précédents		+ 330,00 €

Après avoir entendu ces explications et à l'unanimité, le Conseil valide ces opérations et charge Mme le Maire de faire procéder aux opérations comptables.

37-2022 Convention concernant les chemins de randonnée

Mme le Maire informe d'un projet de convention entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, la commune de THIMORY et l'association de randonnée Lorris Rando Loisirs, en vue de la remise en état du balisage et de la signalétique des sentiers de randonnée.

Sont concernés sur la Commune de THIMORY, les sentiers du Sel et des Etangs, et le Chemin des Bois.

Ainsi, c'est la Communauté de Communes qui assurera la commande et le paiement du matériel de balisage. L'association de randonnée assurera la signalétique des sentiers de randonnée et sera en charge de l'entretien du balisage (peinture).

Quant à la Commune de THIMORY, elle sera responsable de la pose du matériel de la signalétique, de l'entretien des chemins de randonnée pour les travaux et la maintenance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** l'adhésion de la Commune
- **Adopte** le projet de convention
- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention.

38-2022 Dénomination des voies communales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Suite au déploiement de la fibre, il est nécessaire de nommer toutes les voies communales et privées.

Sur la commune de THIMORY, il reste 3 voies à nommer :

- La Renardière : l'habitation se situe sur la commune de Chailly tandis que l'entrée de la voie est sur la commune de Thimory
- L'Épinette
- La Visonnière

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil :

- Adopte la dénomination « **Chemin de la Renardière** » ; « **Chemin de l'Épinette** » ; « **La Visonnière** » ;
- Charge Madame le Maire : de mettre à jour la Base d'Adresses Locales, de communiquer cette information aux intéressés ainsi qu'aux différents services utilisant la géolocalisation.

39-2022 Organisation d'un spectacle - Demande de subvention au Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes

Mme le Maire propose à l'assemblée l'organisation d'un spectacle de cirque, ouvert à tous, qui sera organisé le 10 décembre 2022.

Ce spectacle de cirque sera présenté par la compagnie CRI-O-LANE CIRCUS.

Le cachet de ce spectacle s'élève à 800 €uros.

Les frais annexes (frais de route) seront à la charge de la commune.

Mme le Maire signale qu'une aide régionale dans le cadre du PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) a été obtenue à hauteur de 35 % pour l'année culturelle 2022.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil Municipal :

- Valide l'organisation du spectacle
- Charge Mme le Maire de signer le contrat
- Donne tous pouvoirs à Mme le Maire pour déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes à hauteur de 45%.

Questions et informations diverses

- 1) Début des travaux de la zone humide, qui vont durer 5 semaines jusqu'au 22 octobre 2022. Un compte-rendu de la première réunion de chantier a été envoyé par Magali à tous les conseillers.
- 2) Vente de terrains communaux FRANCE LOIRE.
Rappel signature de l'acte authentique de vente des terrains le 30 septembre 2022.
- 3) Rappel de la commission animation le 29 septembre 2022

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 27 Octobre 2022 à 20H00

Séance close.

Fait et délibéré, les ans, mois et jour susdits.

Et ont signé, les membres présents.